

## AVIS D'ENQUÊTES

### COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLU

Par arrêté n° 2021-02 du 08 novembre 2021, Mr le Maire de La Roquebrussanne a ordonné l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLU.  
A cet effet M. Dupuis a été désigné comme commissaire enquêteur.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie du mercredi 1er décembre 2021 à 9h au jeudi 20 janvier 2022 à 16h inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ; chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit :  
1. sur le registre d'enquête (version papier),  
2. les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de La Roquebrussanne  
3. par voie électronique (version dématérialisée) à l'adresse suivante : [enquetepublique2021@laroquebrussanne.fr](mailto:enquetepublique2021@laroquebrussanne.fr).  
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de La Roquebrussanne le mercredi 1er décembre 2021 de 9h à 12h (début de l'enquête), le jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 16h, le samedi 8 janvier 2022 de 9h à 12h, le jeudi 20 janvier 2022 de 14h à 16h (fin de l'enquête).  
L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de La Roquebrussanne, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.  
Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de La Roquebrussanne ; les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire  
Michel Gros

## AVIS ADMINISTRATIFS



Mairie de Taradeau  
**AVIS**

Par délibération n°D\_2021\_7\_1 en date du 26 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).  
Cette délibération a été affichée en mairie le 9 novembre 2021.  
Le dossier de la révision n°1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Taradeau aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L.153.22 du Code de l'Urbanisme.



**AVIS**

Par délibération en date du 8 novembre 2021, le Conseil municipal de la commune de La Celle (Var) a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).  
Cette délibération est affichée et consultable en Mairie ; le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS DE CONSTITUTION

BETA DIGITAL CONSULTING  
SASU au capital de 1 000 euros  
288, chemin de la Motte - 83300 DRAGUIGNAN

Suivant acte sous seing privé en date du 08/11/2021, il a été constitué, sous la dénomination BETA DIGITAL CONSULTING, une SASU, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Siège social : 288, chemin de la motte - 83300 Draguignan

Objet social :  
- La gestion de comptes publicitaires Google / Facebook & Instagram Ads / LinkedIn / Microsoft / TikTok / SnapChat / Pinterest / Amazon / pour professionnels ;  
- La création de stratégies publicitaires et de tunnel de ventes pour professionnels ;  
- Le référencement payant pour les particuliers et les professionnels ;  
- La formation sur les bases et la gestion avancée du référencement payant pour les particuliers et les professionnels ;  
- Le marketing digital pour les professionnels et les particuliers ;  
- La création de site internet ;  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.  
Capital social : 1 000 euros.  
Président :  
M. Thomas BENTAG, né le 27/12/1994 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), de nationalité française, demeurant 288, chemin de la motte - Draguignan (83300)  
Transmission des actions : Les cessions d'actions consenties par l'actionnaire unique, à titre onéreux ou gratuit, ainsi que les transmissions par voie de succession ou de liquidation de communauté s'opèrent librement.  
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Draguignan.

Pour avis et mention.  
La Présidence.

### AVIS

Siège social  
MURS ERIGNE (Maine-et-Loire)  
17, rue Gustave Raimbault  
RCS ANGERS 895.312.635

Aux termes d'une décision des associés en date du 2 novembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social à Sanary-sur-Mer (Var)- 343 E, Chemin de la Morvenède et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.  
La direction de la société est assurée par Monsieur Guy PAYEMENT et Madame Elisabeth COUREIL, gérants demeurant à Sanary-sur-Mer (Var)- 343 E, Chemin de la Morvenède.  
La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon (Var).

**ABONNEZ-VOUS AU**  
N°Cristal 09 69 32 83 83  
APPEL NON SURTAXE

## CONVOICATIONS AUX A.G.

COOPERATIVE OLEICOLE du Canton d'OLLIOULES  
15, Chemin de la Coopérative - Quartier Quiez  
83190 - OLLIOULES

### CONVOCAION

Une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire auront lieu le vendredi 3 décembre 2021 à 18h00 (émargement à partir de 17h00) à Ollioules - salle Bremond - Rue Loutin.  
Ordre du jour de l'A.G. Extraordinaire :  
• Validation des statuts mis à jour selon les directives ministérielles (Arrêté du 28 avril 2017)  
• Validation du règlement intérieur  
Ordre du jour de l'A.G. Ordinaire :  
1. Approbation du PV de l'A.G. 2020 tenue à huis clos le 24 juin 2021.  
2. Campagne 2019-2020 :  
• Rapport moral et financier  
• Approbation des comptes et quitus aux administrateurs  
• Affectation des résultats  
• Renouvellement du tiers sortant au conseil d'administration  
• Approbation des résolutions 2021  
3. Campagne 2021 - 2022 :  
• Situation au 3 décembre 2021  
4. Questions diverses

Le Président  
Maurice OLLIVIER

**KENO** Résultats des tirages du jeudi 11 novembre 2021

**Tirage du midi**  
4 5 6 7 13 15 17 19 33 35  
39 42 44 45 46 51 60 61 68 69  
MULTIPLIEUR X 2  
JOKER 4 432 721

**Tirage du soir**  
1 3 6 9 13 16 17 20 21 22  
26 39 42 47 56 57 61 63 64 70  
MULTIPLIEUR X 3  
JOKER 0 779 360

Résultats et informations : Application FDJ 3256 fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...  
APPEL LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

SANTÉ

nice-matin

HORS-SÉRIE

var-matin

## Envie d'en finir avec le stress ?

80 pages pour mieux comprendre les mécanismes du stress et ses conséquences sur notre santé.  
Découvrez aussi de nombreuses méthodes et astuces antistress.

4,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux



### NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00  
Rédaction St-Raphaël : 04.94.19.33.02  
Rédaction Brignoles : 04.94.69.67.10  
Rédaction siége : 04.93.18.26.13  
Rédaction Draguignan : 04.94.50.90.30  
Rédaction Toulon : 04.94.93.31.00  
Rédaction Hyères : 04.94.12.81.90  
Rédaction St-Tropez : 04.94.55.96.10  
Rédaction La Seyne : 04.94.10.35.00

« VAR-MATIN »  
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek  
Directeur des rédactions : Denis Carreaux  
Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiées Groupe Nice-Matin Capital 6.496.001,00 € Actionnaire : Avenir Développement 214, boulevard du Mercantour 06290 Nice Cedex 3 Mail siége : [accueil@nicematin.fr](mailto:accueil@nicematin.fr)  
Dépôt légal à parution CPPAP Print : 0425 C 85864 CPPAP Web : 1125 Y 90216 ISSN 0221-3524  
Pour usine UPM : origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0.010 kg/t.  
Pour usine UPM : origine du papier majoritaire : Allemagne - 88% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0.008 kg/t.  
Abonnements : N°Cristal 09 69 32 83 83 APPEL NON SURTAXE 6 mois .. 222 € (7 j.) 12 mois .. 443 € (7 j.)  
TIRAGE PRECEDENT : Var-Matin : 34.756 Groupe Nice-Matin : 81.210

## CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ  
UN DE VOS PROCHES  
et recevez  
UN BON D'ACHAT DE 30€\*

Appelez dès maintenant le 04 93 18 28 85 pour en profiter !



\*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à [lbianchini@nicematin.fr](mailto:lbianchini@nicematin.fr). Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du filleul. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - filleul hors fichier abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.